



19 octobre 2020 / Marly-la-Ville

## | Communiqué

# Opération gratuite de broyage de branches à domicile

Inscrivez-vous avant le lundi 30 novembre pour bénéficier de notre opération de broyage de branches à domicile.

Dans le cadre de la réduction des déchets végétaux, le Sigidurs, organise cette opération gratuite le lundi 7 décembre sur votre commune.

Notre prestataire, le service Espaces verts de LADAPT, interviendra au maximum une demi-heure chez vous, quelle que soit la quantité de déchets végétaux à broyer, aux horaires suivants : 9h00-12h30 / 13h30-16h30.

Si vous souhaitez bénéficier de ce service, compléter le formulaire d'inscription sur [www.sigidurs.fr](http://www.sigidurs.fr) ou contactez le 01 34 19 11 14.

**Attention, le nombre de places est limité.**

## Le saviez-vous ?

### Le broyage c'est quoi ?

Cela consiste à réduire en copeaux vos branches et branchages issus du jardin. Ces copeaux sont appelés « broyat ».

### On en fait quoi ?

Utiliser le broyat en paillage pour :

- Limiter le désherbage : le paillage empêche la lumière d'atteindre la surface du sol, ainsi les plantes indésirables ne germeront pas ;
- Diminuer les arrosages : la couche de paillage permet de conserver plus longtemps la fraîcheur et l'humidité du sol ;
- Conserver des fruits et des légumes propres : le paillage évite les éclaboussures de terre lorsqu'il pleut ;
- Protéger le sol du tassement et de l'érosion : il ne sera plus nécessaire de bêcher pour « aérer » le sol ;
- Améliorer l'activité du sol, la croissance et la santé des végétaux : en gardant un sol frais et humide, les micro-organismes (bactéries, champignons...) et les vers-de-terre bénéfiques pour vos plantes, se développeront beaucoup plus facilement ;
- Constituer une réserve de matière sèche pour votre composteur.